

**SHIVA NAZAR  
AHARI  
IRAN**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**IRAN UN AN APRÈS  
LIBÉREZ LES  
PRISONNIERS  
D'OPINION**

# AIDEZ-NOUS SHIVA NAZAR AHARI

Shiva Nazar Ahari, une journaliste, blogueuse et membre du Comité des reporters des droits humains (CHRR) a été arrêtée le 20 décembre 2009 avec deux autres membres du CHRR, Kouhyar Goudarzi et Saeed Haeri. Ils ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient aux obsèques du grand ayatollah Montazeri, un haut dignitaire religieux critique à l'égard du gouvernement, qui avaient lieu le lendemain. Née en 1984, Shiva Nazar Ahari est une prisonnière d'opinion, uniquement détenue pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association. Son procès est prévu pour le 23 mai 2010.

Shiva Nazar Ahari avait déjà été arrêtée le 14 juin 2009 et maintenue en détention pendant trois mois avant d'être libérée sous caution le 23 septembre. Elle avait également été placée en détention en 2002 et en 2004 pour ses activités d'étudiante et de défenseure des droits humains. Elle a été condamnée en 2005 à un an de prison avec sursis et cinq ans de mise à l'épreuve.

Depuis sa dernière arrestation, Shiva Nazar Ahari a la plupart du temps été maintenue en isolement. En février 2010, elle a dit par téléphone à sa famille qu'elle avait été transférée dans une cellule d'isolement qui « ressemblait à une cage », et dans laquelle elle ne pouvait pas bouger ses bras ni ses jambes. Elle n'a que peu de contacts avec sa famille et elle ne peut pas consulter ses avocats.

Selon sa mère, Shiva Nazar Ahari a été inculpée en avril 2010 « d'avoir semé le trouble dans l'opinion publique en écrivant des articles sur le site Internet du CHRR et d'autres sites » et « d'atteinte à la sécurité nationale en participant à des



**« Mais au cours des interrogatoires, d'autres chefs d'inculpation sont apparus, notamment l'atteinte à la sécurité nationale par appartenance à des groupes illégaux, par le biais d'interviews accordées à des médias étrangers et la création d'une situation de chaos en organisant des manifestations de masse et en y participant. »**

Déclaration de Shiva Nazar Ahari au Comité des reporters des droits humains (CHRR) lors d'une interview après sa libération en septembre 2009.

manifestations [antigouvernementales] le 4 novembre 2009 et le 7 décembre 2009 ». Shiva Nazar Ahari a nié avoir participé aux manifestations, affirmant qu'elle se trouvait à son travail les deux jours en question. Si elle est reconnue coupable de ces chefs d'inculpation, elle pourrait être condamnée à une longue peine de prison voire à la peine capitale. En effet, le juge est libre de décider si son « délit » est suffisamment grave pour être assimilé à de « l'inimitié à l'égard de Dieu ».

Au moins huit membres du CHRR ont été arrêtés de façon arbitraire depuis la fin du mois de novembre 2009, dont deux (Shiva Nazar Ahari et Kouhyar Goudarzi) étaient toujours maintenus en détention à l'heure où nous écrivons, en mai 2010. D'autres ont fui le pays pour leur propre sécurité.

Le Comité des reporters des droits humains (CHRR) a été fondé en 2006 et milite contre différents types d'atteintes aux droits humains, en particulier celles qui touchent les femmes, les enfants, les prisonniers et les travailleurs. Il a été particulièrement attaqué depuis l'élection de juin 2009. En janvier 2010, le procureur de Téhéran a accusé le Comité d'avoir des liens avec l'Organisation iranienne des moudjahidin du peuple (OIMP), interdite dans le pays. Il a également déclaré que « toute collaboration avec le [CHRR] constitue un crime ». Le CHRR dément formellement entretenir des liens avec l'OIMP.

# AGISSEZ

## ÉCRIVEZ, EN TERMES POLIS, AU RESPONSABLE DU POUVOIR JUDICIAIRE.

■ Demandez la libération immédiate et sans conditions de Shiva Nazar Ahari, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association et qui est par conséquent une prisonnière d'opinion ;

■ Exhortez les autorités iraniennes à s'assurer que, pendant son incarcération, Shiva Nazar Ahari puisse avoir des contacts avec sa famille, consulter son avocat et avoir accès à des soins médicaux appropriés ;

■ Rappelez aux autorités iraniennes que le fait de recueillir des informations sur les violations des droits humains et de les rendre publiques est un droit garanti aux termes de l'article 19 (2) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel l'Iran est partie, qui prévoit notamment que toute personne a droit à « la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations [...] sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique ou par tout autre moyen de son choix ».

### **Veillez envoyer votre lettre au :**

Responsable du pouvoir judiciaire  
Ayatollah Sadeq Larijani  
Office of the Head of the Judiciary  
Pasteur St., Vali Asr Avenue,  
south of Serah-e Jomhuri,  
Tehran 1316814737  
République islamique d'Iran

### **Formule d'appel :**

Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

### **Courriel :**

info@dadiran.irbia.judi@yahoo.com  
(dans le champ réservé à l'objet,  
veillez écrire : FAO Ayatollah Larijani).

